



République de Poséidon

Décret Officiel n°2025/23

Portant ouverture de recrutement pour les navires de l'État et de protection maritime

Par décision du Souverain de la République de Poséidon,

Vu la Constitution de la République de Poséidon,

Vu la nécessité de renforcer les effectifs maritimes de l'État pour garantir la sécurité, la souveraineté et la protection des eaux territoriales,

Il est décrété ce qui suit :

Article 1 :

À compter du 24 mai 2025, le recrutement officiel de 1200 postes est ouvert pour intégration au sein :

des navires de l'État relevant de la marine souveraine de Poséidon,

des navires de protection maritime opérant dans le cadre des missions de défense des écosystèmes, de surveillance des zones économiques exclusives (ZEE) et de lutte contre toutes formes de menaces maritimes.

Article 2 :

Les postes à pourvoir couvrent l'ensemble des spécialités maritimes, techniques, logistiques, sanitaires, juridiques et sécuritaires. Une répartition par corps et qualifications sera précisée dans l'arrêté d'application du présent décret.

Article 3 :

Les conditions de recrutement, les modalités de formation, les affectations, ainsi que le niveau d'accréditation requis pour chaque poste seront définis par le Ministère de la Défense et de la Sûreté Maritime en coordination avec le Commandement de la Flotte Souveraine.

Article 4 :

Le présent décret entre en vigueur dès sa publication au Bulletin Officiel de la République.

Fait à Wellington, le 23 mai 2025,

Pour publication et exécution immédiate.

Le Souverain de la République de Poséidon